

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BESANCON

N° 2012/1277
2012/137

ORDONNANCE

Nous, Jacques DARDY, Président du Tribunal de Commerce de Besançon,

Assisté de l'un des greffiers associés, Me François BORON ou Me Alain PIERRAT,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

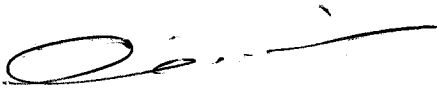
Vu les articles L.225-100, L.242-8 et L.242-10 ainsi que les articles R.225-64 et 225-70 du Code de Commerce.

Accordons à la SA EXCO ACE
Dont le siège est à BESANCON 25000 – 5 chemin de Palente

Un délai expirant le 30 juin 2012

Pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2011

Fait à BESANCON, le 14 mars 2012


A. PIERRAT



L'un des Greffiers associés

Le Président

Exco ACE
Société Anonyme
au capital de 270 000 euros
Siège social : 5 Chemin de Palente
Le Séquoia
25000 BESANCON

309277275 RCS BESANCON

Requête
à Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce de BESANCON



La soussignée Madame Murielle GÉNIN, agissant en sa qualité de Président Directeur Général de la société Exco ACE, société anonyme au capital de 270 000 euros, dont le siège social est 5 Chemin de Palente, « Le Séquoia » à BESANCON (25000), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 309277275 RCS BESANCON, a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société Exco ACE a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 30 Septembre 2011.

Elle devrait donc, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

En vertu des dispositions légales, les comptes annuels et le rapport de gestion doivent être mis à la disposition du commissaire aux comptes 45 jours avant l'assemblée.

Le Président a du faire face à une réorganisation de la direction de la société consécutivement au départ d'un dirigeant et n'a pas été en mesure de réunir les administrateurs.

Par convocation en date du 1^{ER} Mars 2012, le Président Directeur général a convoqué le conseil d'administration arrêtant les comptes clos au 30 septembre 2011 en date du 17 mars 2012.

Compte tenu des éléments ci-avant rappelés, le commissaire aux comptes n'a donc pas été en mesure de terminer sa mission de certification des comptes et donc de produire ses rapports.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de prolonger de trois mois le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2011, soit jusqu'au 30 juin 2012.

Fait à BESANCON,

Le 13 Mars 2012

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

ETAT DES FRAIS
DUPLICATA

Numéro de client : /
Provision :
Voire réf. :
Nos réf. : RML

EXCO ACE
5 chemin de Palente
le Séquoia
25000 Besançon

Code	Désignation Formalité	Qté	Hors Taxe	Tx TVA	TVA	Deb. non S	Total TTC
W101	101 Acte de greffe	1	1.30	19.6	0.25	0.00	1.55
W102	102 Certificat	1	1.30	19.6	0.25	0.00	1.55
W108-X2	108 Copie d'ordonnance certifiée conforme, en 2 exemplaires	1	5.20	19.6	1.02	0.00	6.22
W119	119 Ordonnances autres que référés et injonctions de payer	1	7.80	19.6	1.53	0.00	9.33
W211	211 Dépôts d'actes ou de pièces	1	7.80	19.6	1.53	0.00	9.33
W218D	218 Diligences de transmission du dépôt à l'INPI	1	2.60	19.6	0.51	0.00	3.11
W822D	822 Taxe INPI relative à un dépôt d'acte EXCO ACE - Dépôt numéro 2012/A/1010	1	0.00	19.6	0.00	5.90	5.90
Totaux :			26.00		5.09	5.90	36.99

Montants en EUR

Total : (EUR) 36.99

Règlements Perçus et/ou Restitués :

3-RML EXCO ACE LCL (EUR) 37.00

FACTURE SOLDEE

Coordonnées bancaires : BNP PARIBAS BELFORT - 30004 - 00401 - 00010133119 - 11
N° T.V.A intracommunautaire : FR 44 343 292 355 00033
SELARL BORON PIERRAT - société au capital de 1 350 000 euros - RCS BELFORT 343 292 355



Murielle Génin
Vanessa Patois
Francis Combel

Experts-Comptables
Tableau de l'Ordre de Dijon
Commissaires aux comptes
Compagnie Régionale de Besançon

REÇU PAR COURRIER

LE 14 MARS 2012

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANÇON

Besançon, le 13 mars 2012

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
1 rue Mégevand
25000 BESANCON

LETRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

Affaire : Société EXCO ACE
N/Réf. : 0100/ZJA

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE
L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Monsieur le Greffier,

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe une requête, en double exemplaire, en vue d'obtenir une prorogation du délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Vous trouverez également en annexe chèque d'un montant de 37 euros et un timbre fiscal de 35 euros.

Je vous remercie également de bien vouloir transmettre tous documents relatifs à cette requête (récépissé de dépôt, factures) à l'attention de Mme Zineb JABRANE – Cabinet EXCO ACE – 5 chemin de Palente – BP 10851 – 25025 BESANCON CEDEX.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes sentiments distingués.

Zineb JABRANE
Cabinet Exco ACE